



Paie en retard, que dois je faire ?

Par **sebvikie33**, le **08/12/2008** à **18:29**

Bonjour,rnrnCa fait 1 mois que je travaille pour une société où j'exerce le métier de Commercial (Statut VRP).rnrnA ce jour je n'ai toujours pas reçu ma paye hors beaucoup de mes collègues l'on déjà reçu, tous à des dates différentes et il paraît que c'est tous les mois comme ça. Moi je me suis renseigné et ils ont dit qu'il avaient fait partir les payes au 3/12, hors ma banque n'a toujours rien et en général, ils sont pas en retard du coup, j'ai des prélèvements rejetés.rnrnPar contre il n'est indiqué à aucun endroit quand ma paye doit être versé et comme je n'ai jamais eu de bulletin de paie encore chez eux, je ne sais pas à quel date est fixé le paiement.rnrnJe me suis renseigné un peu, et on me dit dès que le 1er mois est en retard on peut attaquer son employeur.rnrnJ'aimerais savoir à qui doit-on se renseigner pour attaquer son employeur, quels sont les démarches ...rnrnJ'avais une autre question, mon ancien employeur avait cette manie aussi de payer en retard, au début j'étais payé le 1er et après c'est soit le 5 soit le 15 ..., je voulais savoir si je pouvais demander des dommanges et intérêts malgré que je ne suis plus chez eux.rnrnMerci d'avance

Par **sebvikie33**, le **09/12/2008** à **09:49**

Personne pour m'aider ???

Par **gigi**, le **09/12/2008** à **19:14**

bjr,moi aussi j ai posé un question dans le forum sans reponse pour le moment.Pour votre employeur present c le prud homme,et pour l ancien employeur ya plu rien a faire c trop

tard.Courage pour le prud homme

Par **Visiteur**, le **10/12/2008 à 13:07**

bonjour,rnrnLa date de remise du premier bulletin et paiement est libre.. (dans le btp c'est vers le 10 - en intérim vers le 15)... rnrnen principe entre le 05 et le 10... et ensuite ce doit être toujours à la même date.rnrnnous sommes le 10, avez vous eu votre paye ?

Par **sebvikie33**, le **11/12/2008 à 12:01**

J'ai appelé mardi pour savoir, pourquoi je n'avais pas eu ma paye, ils m'ont répondu qu'ils s'étaient trompé sur les coordonnées bancaires pour le virement du coup virement rejeté, ils m'ont dit aussi qu'ils m'envoyaient le chèque, donc normalement je devrais l'avoir aujourd'hui.rnJe leur ai dit aussi que je comptais qui me paye mes agios et ils m'ont dit qu'il n'y aurait pas de soucis, donc j'attends le justificatifs des rejets des prélèvements.rnrnPar contre aucun de mes collègues n'a reçu son bulletin de paie.rnrnToute façon je ne compte pas rester chez eux, j'ai trouver un autre emploi dans une autre boîte. Donc à part pour mes agios je ne donnerais pas suite à des poursuites pour des dommages et intérêts.rnrnVoilà à bientôt

Par **Visiteur**, le **11/12/2008 à 12:56**

bon vent dans votre nouvelle boîte....rnrnsi je dis bon vent... c'est qu'aujourd'hui on a du mistral... et que j'essaye de m'en débarrasser.... rnrnamicalement